

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2015

**Présents:** M. GADOUX Maire, Mme GIRY, M. SAINT-ANDRÉ, M. QUÉNIN, Adjoints, M. LÉVIGNE, Mme DOURIS, M. GAILLARD, M. GOUTTE, Mme PERUFEL, Mme CHAVES, M. GACON

**Procurations :** Mme LEBREF à M. GADOUX, M. RANC à M. QUÉNIN, Mme ROCHE à Mme DOURIS

**Excusés/Absents :** M. DALLIERE (A), M. CEKIC (A), Mme PEREIRA (E), Mme UGUR (E)

Le quorum est atteint.

Florence DOURIS est désignée secrétaire de séance.

Compte-rendu des décisions prises par délégation : néant

### **INTERCOMMUNALITÉ**

#### **ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉMENTAIRE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Le Maire expose les raisons qui l'ont conduit à convoquer le conseil municipal en urgence pour un point unique à l'ordre du jour.

En effet, la nouvelle répartition des délégués à la Communauté de communes de la Montagne thiernoise et les élections municipales de Palladuc qui se tiennent le 05 juillet pour le 1<sup>er</sup> tour imposent que les nouveaux délégués soient élus avant cette date. Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le caractère d'urgence. Par 7 voix pour et 4 voix contre (A. PÉRUFEL, J.C. GOUTTE, G. CHAVES, Y. GACON), le conseil municipal approuve le caractère urgent de la réunion. A. PÉRUFEL explique son vote par le fait qu'il n'y a pas de véritable urgence, puisque c'est la loi de mars 2015 qui s'impose au conseil.

Le Maire reprend en expliquant qu'on ne nomme pas les suivants de la liste communautaire qui ont été élus lors du renouvellement des conseils municipaux, mais que l'assemblée doit élire un nouveau conseiller.

Dans la proposition, la plus équitable retenue par la CCMT, trois communes perdent un conseiller communautaire : St Victor Montvianeix, Ste Agathe et Viscomtat, et trois communes en gagnent un : Celles-sur-Durolle, Chabreloche et La Monnerie. Y. GACON demande si le conseil municipal est obligé d'accepter ce vote. Le Maire indique qu'il n'est pas souhaitable de mettre la CCMT en difficulté. A. PÉRUFEL informe que pour montrer leur désapprobation, tous les conseillers communautaires se sont abstenus, sauf un, pour que la décision soit prise. Il y avait eu autrefois un accord pour que toutes les communes aient au moins deux représentants, mais cet accord est caduc en raison des élections à Palladuc et de la loi de mars 2015. Elle souligne également que les délégués suppléants des petites communes assisteront aux réunions de la CCMT, mais sans voix délibérative.

M.F. GIRY fait remarquer que l'objectif qu'un maximum de petites communes gardent deux conseillers est conservé.

Le Maire rappelle que lui-même et les adjoints sont actuellement les délégués communautaires. Il lance un appel à candidature.

Jean-Claude GOUTTE se porte candidat.

Le vote est effectué à bulletins secrets.

Le résultat du dépouillement est le suivant :

nombre de bulletins : 14

bulletins blancs : 7

exprimés : 7

Jean-Claude GOUTTE : 7 voix

Le conseil municipal déclare Jean-Claude GOUTTE élu délégué à la communauté de communes de la Montagne thiernoise par 7 voix.

### **QUESTIONS DIVERSES**

NÉANT

Fin de séance à 19 h 50